

Synthèse - La (ou les) monoparentalité(s)

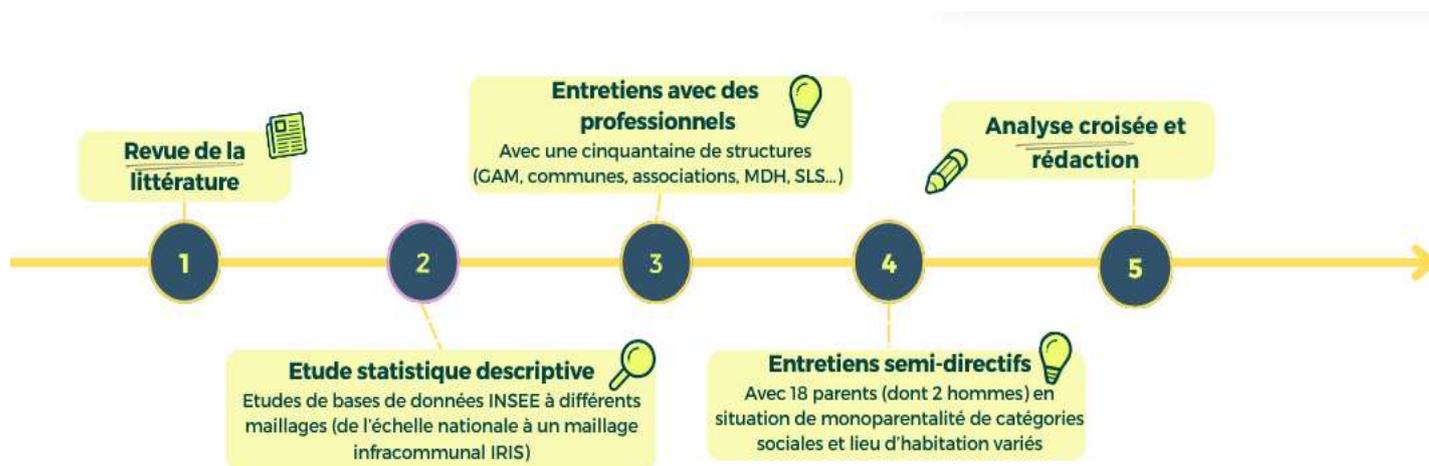
- Etude sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole -

Les familles monoparentales s'inscrivent au croisement de multiples formes de vulnérabilités et d'inégalités ancrées dans des rapports sociaux de genre, de classe et d'origine. La monoparentalité féminine représente plus de 80% des situations aujourd'hui et les injonctions sociales auxquelles les mères seules sont confrontées sont multiples et contradictoires.

Le comité de pilotage du plan égalité Femmes-Hommes de Grenoble Alpes Métropole a demandé une étude à ce sujet. Ce travail a été mené dans le cadre d'un stage au sein de l'Unité Egalité et lutte contre les discriminations, de septembre 2024 à février 2025. Il avait pour objectif d'établir un état des lieux non exhaustif des situations des familles monoparentales sur le territoire de la Métropole, de leurs besoins et difficultés, ainsi que des dispositifs auxquels elles peuvent prétendre.

Méthodologie

Une méthodologie mixte qualitative et quantitative a été mobilisée au cours des 6 mois d'étude. Au total, des entretiens ont été réalisés avec une cinquantaine de structures du territoire (services des collectivités, associations...) et avec 18 parents en situation de monoparentalité de catégories sociales variées, dont deux hommes.



Portrait statistique des familles monoparentales sur le territoire de la Métropole

Répartition et évolution des familles monoparentales

- Le taux de familles monoparentales est **très variable** selon les communes et dépend de la proportion de familles dans la commune concernée.
- Les familles monoparentales sont plus présentes dans **les espaces urbains denses de la proche périphérie et du centre grenoblois** que dans les communes rurales.
- Le taux de familles monoparentales est en moyenne de **28% dans les Quartiers Prioritaires politique de la Ville (QPV)** et jusqu'à 35%, contre 17,5% en moyenne dans la Métropole.
- **Jusqu'à 1/4 des individus vivent dans une famille monoparentale dans les QPV**, contre **5%** dans les IRIS du centre-ville de Grenoble.

- Le taux de familles monoparentales a **légèrement augmenté** depuis 2006 au sein de l'ensemble de la métropole (passage de 15% à 17,5%).
- L'augmentation de la monoparentalité a principalement concerné **les femmes avec de faibles niveaux de diplômes et de revenu**, il est possible d'en déduire que cette augmentation a été **plus importante au sein des QPV**.

Caractéristiques démographiques des familles monoparentales du territoire de la Métropole

- **81%** des référentes ou référents des familles monoparentales sont des femmes. Ce pourcentage n'a diminué que de 4 points de pourcentage depuis 2006.
- Les familles monoparentales ont principalement **entre 25 et 54 ans**, quelle que soit leur commune d'habitation. Très peu de familles monoparentales plus jeunes sont recensées.

Caractéristiques économiques des familles monoparentales au sein de la Métropole

- Les familles monoparentales ont des **revenus déclarés en moyenne nettement plus bas** que l'ensemble des foyers fiscaux, quel que soit le décile de la population auquel elles appartiennent (1440€ (D1) – 34000€ (D9) contre 7470€ (D1) – 46660€ (D9) pour l'ensemble des foyers fiscaux).
- Elles présentent des **taux de pauvreté 2 fois plus élevés** : 43% pour les familles monoparentales contre 20% pour les couples avec enfants (revenus déclarés)
- **L'écart de bas revenus** entre les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales a légèrement **augmenté**, passant de 20,6% en 2012 à 22,6% en 2021 ;
- Les familles monoparentales ont des profils économiques très divers. Cette diversité est mise en avant par un écart interdécile beaucoup plus élevé que pour l'ensemble des foyers fiscaux.

Quelle importance de la redistribution étatique pour les familles monoparentales ?

- Les **prestations sociales** représentent **une part plus importante des revenus disponibles** des familles monoparentales (15%) que des revenus de l'ensemble des foyers fiscaux (5%) ;
- Ces prestations sociales jouent un rôle important pour rééquilibrer les revenus entre les familles monoparentales.
- Cette redistribution a un impact important pour réduire les inégalités entre familles monoparentales et couples avant enfant : les 10% les plus pauvres des familles monoparentales gagnaient 17% du revenu des 10% les plus pauvres des couples avec enfant(s) avant redistribution, contre 79% après redistribution.
- Pour autant, **l'écart de revenu disponible reste important** entre les familles monoparentales et les couples avec enfants : le taux de pauvreté des familles monoparentales passe de 43% à 29% après redistribution, celui des couples avec enfant(s) passe de 20% à 13%, soit **un écart de pauvreté qui se maintient autour de 16 points** de pourcentage.

Enjeux repérés grâce au volet qualitatif de l'étude

La monoparentalité est une expérience de vie dynamique dont le vécu et les difficultés associées sont profondément variés selon la catégorie sociale, la durée de la monoparentalité et l'âge des enfants. Il est donc essentiel de ne pas penser la monoparentalité uniquement comme une période temporaire entre deux situations de couple ou inversement comme un état stable avec des difficultés similaires au cours du temps.

La séparation marque le plus souvent le début de la monoparentalité chez les femmes (75% des cas en 2024). Cette dernière s'inscrit à la fois dans une continuité et une rupture par rapport à la situation au sein du couple. En effet, la garde principale chez la femme a souvent tendance à s'inscrire dans une continuité par rapport à une situation de *monoparentalité éducative*

préexistante. Cependant, les séparations entraînent des conséquences économiques plus importantes chez les femmes, ces dernières ayant plus souvent adapté leur carrière professionnelle à leur vie familiale. Elles sont donc nombreuses à devoir rapidement (re)trouver un travail ou reprendre à temps plein. Cela peut s'avérer compliqué en cas de faibles niveaux de diplômes et/ou un parcours migratoire récent. La séparation est aussi un moment charnière des parcours résidentiels des mères seules, entraînant souvent la perte du statut de propriétaire et l'aménagement chez des tiers ou dans des logements sociaux. La séparation enfin peut être vécue par les femmes comme un « tsunami émotionnel » multidimensionnel.

Cependant, les difficultés rencontrées ne s'arrêtent pas à la période de la séparation : **s'occuper seule des enfants au quotidien s'associe pour les femmes à une course ininterrompue et une charge mentale importante mais dont l'intensité et la forme varient selon l'âge des enfants.** Malgré la focalisation médiatique courante sur la situation de mères seules avec de très jeunes enfants, les difficultés quotidiennes d'élever seule un enfant et la charge mentale associée ne disparaissent pas à la période de l'école. De nombreuses mères se voient dans l'obligation d'adapter leurs parcours professionnels à la présence des enfants, ce qui a des conséquences sur leurs possibilités de formation ou d'avancement hiérarchique. Les coûts indirects des enfants sur la carrière professionnelle des femmes, comme sur leur vie sociale face à la saturation temporelle que la monoparentalité entraîne, sont donc élevés pour les mères seules. A l'adolescence enfin, si les contraintes logistiques d'organisation diminuent, des enjeux éducatifs renouvelés émergent face aux décisions éducatives importantes et aux difficultés de communication éventuelles.

Face à ces enjeux, **les soutiens des parents « isolés » sont variables et s'inscrivent au croisement de rapports sociaux de genre et de classe et des parcours migratoires des personnes.** Le recours à la famille (principalement féminine) est relativement courant chez les mères seules, même si cette aide peut rapidement se transformer en charge supplémentaire lorsque les parents sont vieillissants. Face aux difficultés pratiques de la monoparentalité, des réseaux d'entraide peuvent aussi se former autour de l'école ou du quartier entre « mamans » ou « mamans solos ». Cependant, ceux-ci peuvent parfois être inexistantes lorsque le parent seul s'inscrit dans un parcours migratoire récent.

Enfin, les mères seules semblent éprouver un besoin plus fort de légitimation de leur travail parental face aux normes de la « bonne parentalité » auxquelles elles sont soumises. Dans ce contexte, ces dernières mobilisent des soutiens individuels (psychologues) ou collectifs (MDH, école, association de quartier) en fonction de leurs ressources.

Dans cette intrication de réseaux et de ressources, la place des pères reste ambivalente : entre partage (ou soutien) de la parentalité, facteur d'incertitude économique ou logistique selon la fiabilité de leur implication, ou facteur de danger lorsque des violences conjugales ont existé ou se poursuivent.

Quelques points forts et limites du territoire Grenoble-Alpes

Pourquoi s'intéresser aux familles monoparentales à l'échelle locale ?

- **Les prestations nationales sont importantes mais insuffisantes pour réduire les écarts de pauvreté** entre les familles monoparentales et les autres ménages, et ce, malgré une prise en compte grandissante de leur situation dans les prestations de la branche famille de la Sécurité Sociale. De plus, les fondements de ces politiques nationales sont encore profondément ancrés dans des rapports sociaux de genre, participant ainsi à leur renouvellement. Enfin, ces politiques prennent principalement la forme de soutien financier ne permettant pas d'agir concrètement sur le quotidien des familles.

- **L'échelon local est une échelle d'intervention des politiques publiques essentielle pour la mise en place de dispositifs ciblés, territorialisés**, permettant de renforcer les capacités d'agir au sein d'un territoire donné : meilleure connaissance des infrastructures, apprentissage des mobilités, construction d'un réseau de solidarités et de ressources local.
- **Les compétences des collectivités locales sont un levier majeur pour améliorer les situations des familles monoparentales sur le territoire** : les collectivités locales ont une connaissance du territoire et une proximité avec les familles que l'Etat n'a pas. Elles ont des compétences en matière de logement (logements sociaux), emploi, ou encore petite enfance ou scolarité, qui exercent une influence majeure sur le quotidien des familles et leur vécu de la monoparentalité. Comme l'étude qualitative a pu le démontrer, les ressources mobilisées par les familles monoparentales pour faciliter leur quotidien sont ancrées dans un territoire très localisé, notamment pour les familles les plus précaires. Par exemple, les espaces de scolarité des enfants (crèche/école/collège) ou les Maisons de quartier sont des lieux ressources centraux pour les mères seules que ce soit pour s'informer sur leurs droits, se légitimer dans leur parentalité ou se construire un réseau local de solidarités.

Deux initiatives innovantes à l'échelle métropolitaine

Un accompagnement **PLIE spécifique** pour les parents solos au RSA est disponible dans 2 Maisons de l'Emploi de la Métropole. L'objectif est de permettre une réinsertion dans l'emploi sur la base d'un socle solide en levant un maximum de 'freins périphériques' à l'emploi (mode de garde, logement, confiance en soi...). Cet accompagnement individuel s'inscrit dans une durée plus longue que le parcours classique.

Des **ateliers sociolinguistiques** sont proposés par la Métropole en partenariat avec les associations ALPES et Dépann'familles dans les Maisons de quartier. Ce programme à destination des habitantes des QPV fournit une garde d'enfants par Dépann'familles en parallèle des ateliers hebdomadaires. L'objectif est d'améliorer la maîtrise de la langue des parents pour leur permettre une orientation vers une formation de droit commun.

Quelques limites actuelles structurantes dans l'accompagnement des familles monoparentales

Sur le territoire métropolitain existent actuellement de multiples dispositifs d'accompagnement proposés par des structures variées (communes / Métropole / Conseil départemental / Etat local / CAF / associations). Cependant, ce maillage territorial est actuellement peu coordonné et aucun recensement de ces différents dispositifs n'est accessible aux familles ou aux professionnels et professionnelles.

Par ailleurs, des contraintes structurelles importantes empêchent de réellement lever les freins rencontrés par les parents solos. C'est par exemple le cas de l'insuffisance de places en crèches publiques et du manque de solutions de garde pour les parents travaillant sur des horaires décalés, ou encore de la saturation des dispositifs d'hébergements et de logements sociaux, qui empêche une décohabitation fluide et sécurisée pour les femmes.

Enfin, le maillage territorial est hétérogène d'un territoire à l'autre, que ce soit entre communes ou entre différents quartiers.